

**Demande d'abattage d'arbres protégés**

Selon l'article 15 de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPrPNP.

Enquête publique du 10 octobre au 10 novembre 2025

Propriétaire	Roger Reymond
Parcelle N°	464
Adresse	Chemin de la Plantaz 4
Nombre d'arbres	1
Essence	Cyprès
Motif	arbre sec
Compensation	oui
Essence	1 magnolia

Le dossier est déposé au Greffe municipal, rte de la Gare 4 à Echandens, où les intéressés peuvent en prendre connaissance (sur rendez-vous) durant l'enquête publique.

La Municipalité

Echandens, le 9 octobre 2025

CBE/mdc—2025.035 – 7.3.1